

8.001 Améliorer les pratiques de plantation forestière – Planter la bonne essence, au bon endroit, pour le bon objectif

PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ par la perte continue des forêts indigènes, de la diversité des espèces et de la diversité génétique des arbres, et par le fait que 38 % des espèces d'arbres de la planète sont classées menacées sur la Liste rouge de l'UICN des Espèces Menacées™ ;

CONSCIENT du nombre croissant de plantations en monoculture à courte rotation et à grande échelle s'intéressant essentiellement au nombre d'arbres, sans prêter grande attention à la sélection des espèces, à la diversité génétique, au choix des sites ou aux soins ultérieurs à apporter ;

PRÉOCCUPÉ par les pertes de sols constantes à l'échelle mondiale imputables à l'exploitation mal gérée de monocultures d'arbres, laquelle entraîne la disparition de nos montagnes de cet élément non renouvelable de la géodiversité – dont la formation s'est étalée sur des milliers d'années – et crée des problèmes comme la mauvaise qualité de l'eau, l'eutrophisation, la turbidité et d'autres incidences en aval ;

CONSCIENT que si la plantation d'arbres est souvent présentée comme une mesure efficace d'atténuation des changements climatiques, il est attesté que planter la mauvaise essence au mauvais endroit (par exemple, dans une prairie naturelle) ou défricher des forêts indigènes pour les remplacer par des monocultures d'arbres peut, en réalité, entraîner la production d'émissions nettes de carbone et une perte de biodiversité ;

CONSCIENT ÉGALEMENT que les plantations forestières sont nécessaires pour répondre aux besoins de l'humanité en fibre, en carburant, en bois, en médicaments et en aliments ;

CONSCIENT EN OUTRE de l'importance des méthodes de gestion durable des forêts, comme l'agroforesterie et la foresterie à objectifs multiples, en tant qu'alternatives à l'agriculture intensive ;

CONSCIENT PAR AILLEURS de la nécessité d'utiliser de multiples méthodes de restauration pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de restauration, y compris des approches telles que la régénération naturelle assistée qui ne dépendent pas de la plantation d'arbres ;

RECONNAISSANT que la restauration et la conservation des écosystèmes forestiers naturels, en particulier des forêts primaires et intactes restantes, sont essentielles pour endiguer la crise de la biodiversité, stocker le carbone et fournir des ressources aux populations ;

CONSCIENT de l'importance de lignes directrices mondiales sur les précautions à prendre lors de l'introduction et de la plantation d'arbres non indigènes et qu'il importe de ne pas utiliser de plants à faible diversité génétique ou d'origine inconnue ;

RECONNAISSANT l'existence d'initiatives et de normes mondiales sur la restauration des paysages dégradés, à l'image de celles élaborées par l'UICN, le Partenariat mondial sur la restauration des forêts et des paysages, la Société pour la restauration écologique, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et la *Global Biodiversity Standard* (norme mondiale sur la biodiversité), ainsi qu'au titre de la Cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;

NOTANT l'importance de la Déclaration de Kew (2021), approuvée par 422 organisations et plus de 2600 personnes de 114 pays, qui appelle à des engagements en matière de reboisement afin de préserver la biodiversité des forêts mondiales ; et

CONSCIENT qu'il importe d'éviter tout projet de boisement sur des écosystèmes précieux tels que les prairies naturelles et semi-naturelles, la toundra ou les tourbières ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE au Directeur général, aux Commissions et aux Membres de :

a. s'assurer que des garanties strictes pour la biodiversité et sur le plan social sont appliquées à toutes les initiatives de restauration forestière, notamment celles qualifiées de solutions fondées sur la nature et relevant du Défi de Bonn, en accordant une attention particulière aux initiatives locales et autochtones ;

b. promouvoir l'utilisation d'espèces indigènes, y compris d'espèces d'arbres indigènes menacées, en utilisant des plants de grande diversité génétique et d'une origine solidement établie dans le cadre des initiatives de restauration, et de mettre l'accent sur les risques liés à la plantation d'espèces invasives ou non indigènes ; d'encourager l'utilisation de sources de semences de qualité à l'épreuve des changements climatiques adaptées aux conditions de chaque site et à la restauration adaptative ; et de promouvoir le rétablissement des espèces indigènes et de l'intégrité des forêts ;

c. œuvrer aux côtés d'organismes internationaux et d'instituts de recherche compétents pour établir une distinction entre plantations forestières et forêts naturelles, et encourager l'utilisation de systèmes de pointe de suivi par satellite et de signalement de changements importants au niveau du couvert forestier ; et

d. promouvoir des mécanismes internationaux de certification simples, scientifiquement éprouvés et reconnus qui apportent des co-avantages pour la biodiversité, le climat et les moyens de subsistance ; et de soutenir la mise en place de cadres alignés sur les garanties de Cancun applicables aux actions REDD+ et veiller à ce que ces garanties soient respectées.

2. DEMANDE ÉGALEMENT aux spécialistes, décideurs, forestiers, entrepreneurs, chercheurs et donateurs de :

a. soutenir des initiatives de plantation forestière, de restauration et de régénération des paysages qui protègent et améliorent la biodiversité et l'intégrité des sols, stabilisent et améliorent les cycles de l'eau et respectent les droits fonciers et les droits d'accès des Peuples autochtones, ainsi que ceux des communautés locales ;

b. collaborer avec les milieux de la botanique, de la restauration écologique, de la génétique de conservation, de la mycologie, de l'agroforesterie et de la conservation au sens large, y compris les détenteurs de savoirs traditionnels et les scientifiques autochtones, en vue d'adopter des pratiques qui renforcent la biodiversité et l'intégrité des sols et garantissent la connectivité écologique et la résilience des paysages ; et

c. faciliter la participation pleine et effective des Peuples autochtones ainsi que des communautés locales, à la conservation des semences, au développement de pépinières et à la production de plants de qualité afin de soutenir des moyens de subsistance équitables et la résilience à long terme des forêts.